



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES D'INTERDICTION PRISES À L'OCCASION DU MATCH OPPOSANT L'ESTAC À L'A.J. AUXERRE LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022

Troyes, le 2 novembre 2022

Afin d'éviter tout trouble à l'ordre public, dans le cadre du match qui aura lieu ce vendredi 4 novembre 2022 à 21h00, Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, a pris un arrêté portant interdiction, d'accéder, de circuler ou de stationner **dès le vendredi 4 novembre 2022 à 8h00 jusqu'au samedi 5 novembre 2022 à 1h00**, pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'A.J. Auxerre dans les périmètres et axes suivants :




- Commune de Troyes :

Stade de l'Aube, Avenue Robert Schumann, Troyes ;
Mail des Charmilles – Cour Jacquin – Boulevard Danton – Boulevard Gambetta – Boulevard Carnot – Place du Général Patton – Boulevard Victor Hugo – Boulevard du 1^{er} RAM – Rond-point François Mitterrand – Boulevard du 14 juillet – Mail Saint-Dominique – Villa Rothier – Rue Voltaire ;
Carrefour de l'Europe, Avenue Robert Schuman, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Rue Louis Morin, Rue des Jumelages, Avenue du 1^{er} Mai, Rue Lucien Morel Payen, Avenue des Martyrs de la Résistance

- Commune de Pont-Sainte-Marie : Place du Général de Gaulle – Avenue Jules Guesde ;
- Commune de Sainte-Savine : Avenue du Général Gallieni – Rue Elisa – Rue Paul Doumer – Rue Pierre Brossolette.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aube.gouv.fr